

Consultation des Missions interservices de l'eau et de la nature (MISEN) du bassin Rhin-Meuse 6 novembre 2024 – 6 janvier 2024

1. Préambule

Le bassin Rhin-Meuse comporte 641 masses d'eau de surface. Le Secrétariat technique de bassin (STB) soumet 132 d'entre elles à consultation ce qui correspond à 153 couples masses d'eau-département (répartition par département présentée ci-dessous). En effet, une masse d'eau peut être située sur plusieurs départements. Cette consultation s'étendra du **6 novembre 2024 au 6 janvier 2025**.

Département	Nombre de masses d'eau
08	6
52	2
54	35
55	13
57	34
67	18
68	18
88	27

La liste des 132 masses d'eau est consultable en annexe 1 de ce document.

2. Quelques définitions

La **masse d'eau** est l'entité physique de référence pour la mise en œuvre de la Directive cadre sur l'eau (DCE). Pour les masses d'eau de surface, il peut s'agir d'une portion de fleuve ou de cours d'eau, de plans d'eau ou de canaux. C'est à cette échelle que tous les processus sont établis (états, diagnostic des pressions, risque de non atteinte des objectifs en 2033, objectifs des SDAGE, mesures de Programmes de mesures, ...)

Les activités humaines provoquant des changements sur le mode de fonctionnement des cours d'eau, des plans d'eau ou des canaux sont considérées comme étant des **pressions**.

L'**intensité de la pression** s'établit en comparant un niveau de pression à une valeur seuil au-delà de laquelle les objectifs environnementaux risquent de ne pas être atteints sans mise en place de mesures (Programmes de mesures). On distingue **5 niveaux** permettant de qualifier l'**intensité de la pression** :

- **aucune pression** : il n'y a pas d'acteur exerçant une pression sur la masse d'eau ;
- **négligeable à faible** : niveau de la pression se situe à un niveau acceptable pour la masse d'eau. La masse d'eau a la capacité d'absorber les effets de cette pression ;
- **moyenne** : la pression commence à être moins acceptable pour la masse d'eau. Les premiers effets sur les objectifs environnementaux sont perceptibles ;
- **forte à très forte** : le niveau de la pression est au-dessus de la valeur seuil fixée. Ces pressions ont une probabilité élevée d'être identifiées comme étant significatives ;

- **inconnue** : l'origine anthropique de la pression est inconnue (pas de données au niveau de la surveillance des masses d'eau, pas de données modélisées disponibles, etc.)

De nombreuses pressions sont identifiées et qualifiées dans le cadre de la réalisation de l'État des lieux. Compte tenu de l'avancement des travaux concernant l'État des lieux 2025, seule une sélection de pressions est soumise à consultation. La liste est jointe en annexe 2.

Les pressions identifiées comme **significatives** dans le cadre de l'État des lieux sont celles pouvant générer un risque de non-respect des objectifs environnementaux (non-dégradation, bon état) fixés dans les SDAGE. Elles résultent du croisement entre l'intensité des pressions, leurs impacts sur les masses d'eau et l'état (au sens de la DCE) de ces dernières. Des mesures (PDM) sont proposées pour réduire ces pressions significatives et permettre ainsi l'atteinte des objectifs des SDAGE.

Dans le cadre de cette consultation, il n'est pas demandé aux acteurs de porter un avis sur la nature des données et des méthodes utilisées.

3. Pour quelles raisons les masses d'eau ont été retenues ? Critères de choix

Cette consultation portera sur un nombre restreint de masses d'eau pour lesquelles des enjeux « prioritaires » auront été identifiés ou un besoin de connaissance constaté. La sélection des masses d'eau soumise à consultation est la résultante d'un tri dont les critères ont été validés par le Secrétariat technique de bassin (STB) comme la présence d'une prise d'eau pour l'alimentation en eau potable, une pression inconnue, le fait que la masse d'eau soit internationale,

4. Déposer un avis

Ce qui est attendu

- **Il est demandé d'apprécier, à dire d'experts, l'intensité des pressions proposées (absence, négligeable à faible, moyenne, forte à très forte, inconnue) en les comparant aux connaissances locales de la situation de la masse d'eau.**
- Les avis doivent reposer sur des appréciations de l'intensité des activités humaines à **l'échelle des masses d'eau** sans considérer les impacts très localisés.
- **Toutes les demandes de modifications des intensités de pression doivent être systématiquement justifiées par des arguments techniques** (références à une étude, des données locales précisées avec des ordres de grandeur des indicateurs techniques comme le linéaire ou la superficie concerné(e), les volumes ou flux, ...). **Toute demande de modification sans justification sera rejetée.**

Points d'attention

- Les effets des actions mises en œuvre ne sont pas à prendre en compte par anticipation. Les demandes de baisse d'intensité de la pression sont à proposer que lorsque toutes les actions suffisantes pour réduire significativement cette intensité sont terminées.
- Les zonages réglementaires et les listes de priorisation (zones vulnérables, zone de répartition des eaux, liste 2, captages prioritaires, etc.) ne constituent pas un motif recevable d'ajustement des intensités des pressions.

- Les effets du changement climatique sans argumentation technique détaillée (évolutions des débits d'étiage, ...) ne constituent pas un motif recevable d'ajustement des intensités des pressions.

La recevabilité des avis émis dépendra du respect de l'ensemble de ces consignes garantes de la co-construction d'un état des lieux 2025 partagé pour élaborer une politique de l'eau dans le bassin réaliste pour la période 2028-2033.

Liste des masses d'eau soumises à consultation

Code européen	Nom de la masse d'eau de surface
FRCR432	ALBE 1
FRCR715	ALZETTE
FRCR331	AMEZULE
FRB1R505	AROFFE 3
FRB1R558	AZANNE
FRCR49	BALLERSDORF
FRCR458	BISTEN
FRCR444	BLIES
FRCR6	CANAL DU RHONE AU RHIN 1
FRB1R541	CHIERS 1
FRB1R722	CHIERS 2
FRCR225	CLEURIE
FRCR706	DOLLER 3
FRCR707	DOLLER 4
FRCR132	EHN 2
FRCR206	ENGELBACH
FRCL25	ETANG DE GONDREXANGE
FRCL18	ETANG DE LA MADINE
FRCL19	ETANG DE LINDRE
FRCL32	ETANG DE MUTSCHE
FRCL26	ETANG DU STOCK
FRCR86	FECHT 3
FRCR398	FENSCH
FRCR112	GIESSEN 1
FRCR113	GIESSEN 2
FRCR114	GIESSEN 3
FRCL28	GRAND ETANG DE MITTERSHEIM
FRCR368	GRAND FOSSE
FRCR41	HIRTZBACH
FRCR445	HORN
FRB1R604	HOUILLE
FRCR16	ILL 1
FRCR17	ILL 2
FRCR20	ILL 5
FRCR22	ILL 7
FRCR716	KAELBACH
FRCR402	KIESEL 1
FRCL12	LAC DE GERARDMER
FRCL13	LAC DE LONGEMER
FRCR197	LANDGRABEN
FRCR705	LARGUE 2
FRCR77	LAUCH 1
FRCR78	LAUCH 3
FRCR207	LAUTER
FRCR116	LIEPVRETTE 2
FRCR80	LOHBACH
FRCR346	MADINE 1
FRCR246	MADON 1
FRCR247	MADON 2
FRCR248	MADON 3

Code européen	Nom de la masse d'eau de surface
FRCR249	MADON 4
FRCR336	MAUCHERE
FRCR278	MEURTHE 2
FRCR279	MEURTHE 3
FRCR280	MEURTHE 4
FRCR281	MEURTHE 5
FRCR282	MEURTHE 6
FRCR283	MEURTHE 7
FRB1R470	MEUSE 1
FRB1R471	MEUSE 2
FRB1R477	MEUSE 8
FRCR288	MORTAGNE 2
FRCR208	MOSELLE 1
FRCR210	MOSELLE 3
FRCR211	MOSELLE 4
FRCR212	MOSELLE 5
FRCR213	MOSELLE 6
FRCR223	MOSELOTTE 2
FRCR224	MOSELOTTE 3
FRCR145	MOSSIG 1
FRB1R486	MOUZON 2
FRCR337	NATAGNE
FRCR141	NETZENBACH
FRCR230	NEUNE
FRCR459	NIED ALLEMANDE 1
FRCR416	NIED FRANCAISE 1
FRCR417	NIED FRANCAISE 2
FRCR419	NIED REUNIE 2
FRCR380	ORNE 1
FRB1R550	OTHAIN 1
FRB1R551	OTHAIN 2
FRB1R552	OTHAIN 3
FRCR310	PADOZEL
FRB1R700	PIENNE
FRCR296	PLAINE 1
FRCR468	REMEL
FRCR1	RHIN 1
FRCR2	RHIN 2
FRCR3	RHIN 3
FRCR4	RHIN 4
FRCR327	ROANNE
FRCR435	RODE
FRCR135	ROSENMEER
FRCR456	ROSSELLE 2
FRCR457	ROSSELLE 3
FRCR469	RUISSEAU DE DIERSDORFF
FRCR323	RUISSEAU DE FOSSATE
FRCR329	RUISSEAU DE GREMILLON
FRCR356	RUISSEAU DE GUEBLANGE
FRCR721	RUISSEAU DE LA VARROIE
FRCR328	RUISSEAU DE L'ETANG
FRB1R607	RUISSEAU DE MASSEMBRE
FRB1R488	RUISSEAU DE SAUVILLE
FRB1R606	RUISSEAU DE SCHELOUPE

Code européen	Nom de la masse d'eau de surface
FRCR371	RUISSEAU DE VALLIERES
FRCR269	RUISSEAU DE VITERNE
FRCR307	RUISSEAU DES AMIS
FRCR330	RUISSEAU DES ETANGS DE CHAMPIGNEULLES
FRCR343	RUPT DE MAD 1
FRCR344	RUPT DE MAD 2
FRCR345	RUPT DE MAD 3
FRCR320	SANON 1
FRCR413	SARRE 3
FRCR414	SARRE 4
FRCR157	SAUER 1
FRCR446	SCHWALBACH
FRCR332	SEILLE 1
FRCR333	SEILLE 2
FRCR205	SELTZBACH
FRB1R585	SEMOY
FRB1R719	SORMONNE 1
FRCR151	SOUFFEL
FRCR50	SOULTZBACH
FRCR48	TRAUBACH
FRB1R492	VAIR 1
FRB1R493	VAIR 2
FRB1R494	VAIR 3
FRCR285	VEZOUZE 2
FRB1R495	VRAINE
FRCR393	WOIGOT 1
FRCR394	WOIGOT 2
FRCR382	YRON

Annexe 2

Liste des pressions et identification de celles soumises à consultation

Catégorie	Type	Cycle de référence	Consultable (=dépôt d'avis possible)
Agriculture	Prélèvement / dérivation d'écoulement pour l'agriculture - Hydrologie	Données Cycle 4	oui
Agriculture	Pollution diffuse agricole - Nitrates	Données Cycle 4	oui
Agriculture	Pollution diffuse agricole - Pesticides	Données Cycle 4	oui
Agriculture	Pression provenant de l'amont - Nitrates	-	non
Agriculture	Pression provenant de l'amont - Pesticides	-	non
Collectivités	Prélèvement / dérivation d'écoulement pour l'approvisionnement en eau potable - Hydrologie	Données Cycle 4	oui
Collectivités	Assainissement collectif - Carbone, Azote, Phosphore	Données Cycle 4	oui
Collectivités	Déversoir d'orage - Carbone, Azote, Phosphore	Données Cycle 3	oui
Collectivités	Assainissement non collectif, absence de traitement (fuites des réseaux, rejets non raccordés) - Carbone, Azote, Phosphore	Données Cycle 4	oui
Collectivités	Assainissement collectif - Toxiques	-	non
Collectivités	Déversoir d'orage - Toxiques	-	non
Collectivités	Assainissement non collectif, absence de traitement (fuites des réseaux, rejets non raccordés) - Toxiques	-	non
Collectivités	Ruissellement urbain par temps de pluie - Toxiques	-	non
Collectivités	Pression provenant de l'amont - Carbone, Azote, Phosphore	-	non
Collectivités	Pression provenant de l'amont - Toxiques	-	non
Hydromorphologie	Altération physique - Morphologie	Données Cycle 4	oui
Hydromorphologie	Continuité (barrages, barrières, écluses, seuils) - Morphologie	Données Cycle 4	oui
Hydromorphologie	Perturbation des régimes d'écoulement - Hydrologie	Données Cycle 4	oui
Industrie	Prélèvement / dérivation d'écoulement pour l'industrie (hors eau de refroidissement) - Hydrologie	-	non
Industrie	Prélèvement / dérivation d'écoulement pour l'industrie (eau de refroidissement) - Hydrologie	Données Cycle 4	oui
Industrie	Sites et sols pollués - Toxiques	Données cycle 3	oui
Industrie	Rejet industriel - Carbone, Azote, Phosphore	Données cycle 3	oui
Industrie	Rejet industriel - Toxiques	-	non
Industrie	Pression provenant de l'amont - Carbone, Azote, Phosphore	-	non
Industrie	Pression provenant de l'amont - Toxiques	-	non
Industrie	Prélèvement / dérivation d'écoulement pour la production d'énergie (eau de refroidissement) - Hydrologie	Données Cycle 4	oui
Hors catégorie	Prélèvement / dérivation d'écoulement pour la navigation - Hydrologie	Données Cycle 4	oui
Hors catégorie	Pression inconnue - Carbone, Azote, Phosphore	-	non
Hors catégorie	Pression inconnue - Toxiques	-	non
Hors catégorie	Pression inconnue - Impact sur la biologie seule	-	non
Hors catégorie	Dépôts atmosphériques - Toxiques		non
Hors catégorie	Pollution historique - Toxiques		non

